

SOIS COOL AVEC CEUX QUI T'ALERTENT !

Cet été, tu croieras peut-être des hommes et des femmes en bleu et vert. Ce sont les agents de VNF, Voies navigables de France, un établissement public chargé de la gestion et de l'entretien des fleuves, rivières et canaux, et de la relation avec les usagers (toi !) sur et aux abords des cours d'eau. Ils connaissent les risques par cœur, mais aussi les meilleurs endroits de baignade à proximité. Si l'un d'entre eux te demande d'aller te baigner plus loin, écoute-le ! Chaque année, ces agents de VNF sont témoins de drames impliquant des jeunes qui se baignent malgré l'interdiction.

OÙ SE BAIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ CET ÉTÉ ?

Tu as envie de piquer une tête ? **Flashe ce code avec un smartphone pour découvrir la zone de baignade autorisée à proximité de là où tu te trouves !** Tu peux aussi te rapprocher de ta mairie !

Retrouve également les équipements collectifs de baignade (piscines, bassins aquatiques...) sur le site du ministère des Sports (equipements.sports.gouv.fr). Il y a mille et une choses (autres que la baignade) à faire au bord des cours d'eau. Sur le site vnf.fr, tu peux également découvrir les multiples activités à faire autour de la voie d'eau : du paddle à la baignade, en passant par le canoë, le kayak et l'aviron... il y a tellement de façons d'en profiter en toute sécurité !



FLEUVES, CANAUX,
RIVIÈRES AMÉNAGÉES :
**RDV EN MAIRIE
ET SUR VNF.FR**
POUR DÉCOUVRIR LES LIEUX
DE BAIGNADE AUTORISÉS

QUI APPELER EN CAS DE DANGER

SAMU
15

POMPIERS
18

Fleuves, canaux, rivières aménagées



Plonger ou se baigner dans les endroits non-autorisés, c'est mettre sa vie en danger.

POUR UN ÉTÉ SANS DANGER, #COULEPASTONÉTÉ !

Sais-tu que la noyade est la première cause de mortalité accidentelle chez les jeunes de moins de 18 ans ? Derrière ce triste record, il y a des faits : 51 % de ces accidents mortels ont lieu dans des plans d'eau ou cours d'eau comme les fleuves, les canaux et les rivières navigables.* Très attirants, en particulier l'été, quand il fait chaud, ces cours d'eau sont strictement interdits à la baignade hors espaces aménagés.

CONNAÎTRE LES 3 RISQUES MAJEURS AU BORD DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf
Voies navigables de France

JUSTE UN PLONGEON

ROCHERS, PIEUX MÉTALLIQUES :
SAUTER D'UN PONT OU PLONGER DANS DES ENDROITS NON AUTORISÉS,
C'EST METTRE SA VIE EN DANGER

FLEUVES, CANAUX,
RIVIÈRES AMÉNAGÉES :
RDV EN MAIRIE
ET SUR VNF.FR
POUR DÉCOUVRIR LES LIEUX
DE BAINNAGE AUTORISÉS

#COULEPASTONÉTÉ

RISQUE N°1

LA CHUTE MORTELLE EN SAUTANT DEPUIS UN PONT

Tu as peut-être déjà eu envie de "piquer une tête" ou de sauter d'un pont à proximité de ce type d'ouvrages, l'eau trouble cache des objets dangereux mais invisibles depuis la surface (blocs de béton, pieux métalliques ou rochers). De plus, les canaux et les rivières sont peu profonds. Le risque de te blesser gravement ou de faire une chute mortelle est réel.

*Santé Publique France – Enquêtes Noyades 2024.

RISQUE N°2

ÊTRE BLOQUÉ OU ASPIRÉ DANS UNE ÉCLUSE OU PRÈS D'UN BARRAGE

Les écluses servent au passage des bateaux entre deux niveaux de cours d'eau et provoquent de nombreux mouvements d'eau.

Une écluse, pour se remplir, aspire l'eau de la rivière en amont, créant ainsi de forts courants sous la surface. Une fois remplie, l'écluse ouvre ses portes pour permettre le passage du bateau sur la partie aval du cours d'eau. Chaque année, des personnes meurent aspirées et coincées dans les écluses. Ne te baigne pas dans les écluses, ni dans les voies d'eau dédiées à la navigation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf
Voies navigables de France

BAIGNADE ENTRE POTES

COURANTS, PÉNICHES :
SE Baigner dans des endroits non autorisés,
C'EST METTRE SA VIE EN DANGER

FLEUVES, CANAUX,
RIVIÈRES AMÉNAGÉES :
RDV EN MAIRIE
ET SUR VNF.FR
POUR DÉCOUVRIR LES LIEUX
DE BAINNAGE AUTORISÉS

#COULEPASTONÉTÉ

RISQUE N°3

LA BAINNAGE INTERDITE LE LONG DES BERGES NON AMÉNAGÉES

Tu as peut-être déjà fait l'expérience d'être emporté(e) par un courant. Effrayant, non ? Cours, canaux et rivières navigables ont la particularité de mêler courants forts et courants faibles, eau chaude et eau froide. Alors, remonter sur les berges non aménagées est souvent impossible. Chaque année, des personnes sont emportées par ces courants et ne parviennent pas à regagner la berge. C'est en général le choc avec un objet flottant (assommage) ou l'épuisement dans l'eau qui provoque la noyade. S'il te plaît, baigne-toi là où la baignade est autorisée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf
Voies navigables de France

JUSTE UN PLONGEON

ROCHERS, PIEUX MÉTALLIQUES :
SAUTER D'UN PONT OU PLONGER DANS DES ENDROITS NON AUTORISÉS,
C'EST METTRE SA VIE EN DANGER

FLEUVES, CANAUX,
RIVIÈRES AMÉNAGÉES :
RDV EN MAIRIE
ET SUR VNF.FR
POUR DÉCOUVRIR LES LIEUX
DE BAINNAGE AUTORISÉS

#COULEPASTONÉTÉ